



CTMEN du 18 décembre 2019

Déclaration liminaire de la FSU

Ce comité technique ministériel de l'éducation nationale se tient le lendemain d'une troisième grande journée de grève et de manifestations pour défendre l'exigence de retraites décentes auxquelles tous les salarié-e-s ont légitimement droit dans un pays comme la France. La FSU se félicite de la force de la mobilisation, en particulier celles des 5, 10 et 17 décembre. Les annonces du Premier ministre se sont révélées n'être que des promesses de baisse des pensions, de recul de l'âge de départ pour toutes et tous, d'instauration de nouvelles inégalités au détriment des femmes et des plus jeunes collègues qui devraient se voir infliger la retraite par points. Cette réforme ouvre également la voie pour une remise en cause des principes même de la fonction publique de carrière dont le calcul sur les six derniers mois en est la conséquence. La division entre les catégories et les générations, la dégradation des conditions de départ en retraite des femmes et des conditions de vies de tous les futur-e-s retraité-e-s sont massivement contestées. Le gouvernement serait bien inspiré de retirer sans plus attendre son projet !

S'il devait rester sourd à l'expression des personnels et de tous les salarié-e-s, la FSU est déterminée à amplifier encore la mobilisation, à l'inscrire dans la durée pour obtenir une toute autre réforme des retraites qui, elle, répondrait vraiment aux exigences sociales bien légitimes de solidarité entre les générations et d'amélioration des conditions de vie des futur-e-s retraité-e-s. Créations d'emplois, hausses des salaires, cotisations sur les revenus financiers, etc... Autant de leviers qui ouvriraient la possibilité de revenir sur les reculs infligés depuis 1993 à nos retraites et de garantir financement, solidarité et pérennité.

Le projet de réforme des retraites met en lumière la grande disparité des régimes indemnitaires et la faiblesse des rémunérations en particulier en début de carrière pour les fonctionnaires, singulièrement à l'éducation nationale.

Si le gouvernement a fait, sous la pression du mouvement, des promesses de compensations salariales censées rassurer, elles restent peu tangibles et laissent présager une dénaturation des métiers, l'augmentation de la charge et du temps de travail ainsi qu'une multiplication de primes différenciées à la main des hiérarchies, sans parler d'accroître les inégalités entre les personnels.

Pour la FSU, soumettre des perspectives de revalorisations salariales à des contreparties en matière de baisses des pensions est inacceptable. Cette question doit être entièrement déconnectée de la réforme des retraites et envisagée à l'aune de la faiblesse des rémunérations de l'ensemble des personnels car toutes les catégories et tous les métiers sont concernés. Il faut en finir avec l'injustice permanente qu'incarne le gel de la valeur du point d'indice, avec l'insuffisance de reconnaissance de l'engagement de tous les personnels, avec tous les phénomènes de déqualification qui existent, si nombreux, dans notre ministère.

À l'ordre du jour de ce comité technique ministériel de l'éducation nationale sont inscrites les mesures annuelles de répartition des moyens en emplois de l'enseignement scolaire.

La FSU réaffirme son exigence d'une politique de créations d'emplois au sein de notre ministère qui permette de répondre à l'ensemble des besoins et de financer *a minima* toutes les mesures annoncées.

Dans le premier degré, le ministre annonce la poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire pour les classes de grandes sections. Parallèlement, le Président de la République promet que les effectifs des classes de grande section, CP et CE1 hors éducation prioritaire seront progressivement limités à 24 élèves et qu'aucune école ne sera fermée sans l'accord du maire de la commune.

Ces annonces se voulant « ambitieuses » ne seraient donc financées qu'à hauteur de 440 créations de postes. Pour qui connaît l'école, c'est bien illusoire ! Elles vont en réalité surtout reposer sur les moyens existants, la baisse des effectifs dans le premier degré et sur la préemption de moyens du second degré.

440 postes seront donc amputés sur l'ensemble des moyens des lycées, collèges et lycées professionnels l'an prochain dans un contexte d'augmentation démographique dans le second degré. Ce que le gouvernement a donc prévu, ce n'est rien moins que l'augmentation des effectifs de classe déjà lourds et l'aggravation des surcroûts de travail pour les personnels par l'augmentation des heures supplémentaires pour pallier cette nouvelle coupe claire dans les effectifs de professeurs. Après les 5850 suppressions d'emplois d'enseignants de 2018 et 2019 c'est une moyenne de 2000 suppressions d'emplois en 3 ans alors que les effectifs d'élèves auront augmenté de 99 300 sur la même période. Le seul suspense qui existe à l'ouverture de ce CTMEN réside donc dans la manière dont les mesures vont être annoncées : les données fournies vont-elles, comme l'année dernière, l'objet d'un grossier tour de passe-passe pour masquer les suppressions sous l'augmentation du volume d'heures supplémentaires ?

Le seul suspense ? À moins que le ministère n'ait décidé de revenir à la raison pour ce qui est de l'enseignement professionnel et qu'il ne retire pas des lycées professionnels les 685 ETP... À moins qu'il ait décidé de revenir sur sa réforme de la voie professionnelle pour ne pas dégrader encore plus les conditions de travail des personnels et les conditions d'études et de réussite des 3000 élèves supplémentaires dans les effectifs... À moins qu'il ait décidé enfin de prendre une mesure d'égalité et d'élargir le dispositif de pondération à l'ensemble des personnels qui enseignent en cycle terminal... À moins également que le ministère ait convaincu les députés et sénateurs d'abonder les crédits de personnels pour créer des emplois de personnels de vie scolaire, CPE, AED et AESH, pour améliorer les conditions d'accueil et d'études des élèves... À moins que ne soient finalement prévues des créations de postes d'assistants de service social, de psychologues de l'Éducation nationale, d'infirmiers, de médecins scolaires pour répondre aux besoins des élèves et des établissements, pour permettre enfin de renforcer le travail en équipes pluriprofessionnelles pour la réussite de tous les jeunes... À moins qu'il ne nous soit annoncé dans cette séance du CTMEN des créations d'emplois pour l'encadrement pour doter au moins tous les établissements de 3ème et 2ème catégorie de postes de chef d'établissement-adjoint dès la prochaine rentrée. À moins que des moyens soient enfin implantés pour créer tous les postes nécessaires pour répondre à la situation de sous-administration de notre ministère et à la nécessaire amélioration des conditions de travail des personnels administratifs dans les services de l'administration centrale, les services déconcentrés et les établissements... À moins que le ministère ne supprime pas les 47 ETP à Canopé et sécurise enfin l'avenir de cet opérateur.

Si tel n'est pas le cas, la FSU ne saurait que trop suggérer au ministre d'envisager rapidement de faire la demande d'une loi de finance rectificative afin de pouvoir ouvrir sérieusement le débat sur la préparation de rentrée.